



Le cédant, la raterie « l'Opéra des P'tites Pensées » :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal/ville :

Pays : France

mail : Tel :

Pseudonyme LORD :

Membre de SRFA sous le pseudonyme :

Le cessionnaire, l'adoptant *(ou son responsable légal si l'adoptant est mineur) :*

Nom : Prénom :

Adresse :

.....

Code postal/ville :

Pays :

mail : Tel :

Autre(s) moyen(s) de contact :

.....

Identification de l'animal

Espèce : rattus norvegicus

Nom de naissance :

Date de naissance :

Sexe :

N°LORD :

Description physique :

Père :

N°LORD :

-- Propriétaire du père :

Mère :

N°LORD :



La raterie s'engage à :

- Vous proposer des ratons dont les parents font partie de la famille et sont maintenus dans des conditions de vie optimales (*alimentation, habitat, vie en groupe, pas de maltraitance, soins vétérinaires, pas de rehoming, etc*)
- Faire naître des ratons à l'issue d'une réflexion sérieuse et argumentée, sans culling
- Vous proposer des ratons sociabilisés (ce qui ne veut pas dire proche de l'humain mais habitués à l'humain)
- Vous proposer des ratons en parfaite santé au départ de la maison
- Vous proposer des ratons sexés correctement et des femelles qui ne sont pas gestantes
- Être disponible à tout instant pour vous conseiller et ce durant toute la vie du rat adopté, y compris en cas d'arrêt de l'élevage
- Vous tenir au courant de tout problème de santé dans la famille via une mise à jour régulière du site internet et du LORD, y compris en cas d'arrêt de l'élevage

L'adoptant s'engage à :

- Offrir au rat des conditions optimales par rapport à son espèce (*alimentation, habitat, vie en groupe de même sexe ou stérilisé, etc*)
- Ne pas maltraiter le rat (*sanctions, gestes déplacés, brutalité, etc*)
- Emmener le rat chez le vétérinaire dès que le besoin s'y prête sans délai, et lui permettre des soins autant que possible (*en cas de masse opérable (évalué uniquement par un vétérinaire) faire opérer le rat, être assidu dans l'administration d'éventuels traitements, ne pas hésiter à aller voir un autre vétérinaire si le premier n'est pas habitué à l'espèce, castration/stérilisation en cas d'agressivité*)
- Ne pas mettre à mort l'animal par quelque moyen que ce soit en dehors d'une euthanasie chez le vétérinaire si celui-ci le juge approprié avec peu ou pas d'espoir de guérison
- Faire pratiquer une autopsie en cas de décès avant 24 mois ou de cause inconnue, hors cas particuliers et justifiés où celle-ci serait impossible
- Tenir la raterie au courant de toute information concernant la santé et le comportement du rat, et ce dès qu'un problème survient ainsi que lors des bilans demandés tous les 6 mois
- Prévenir la raterie en priorité concernant la reproduction du rat. Celle-ci devra être réfléchie et argumentée. Elle ne devra ni être à visée alimentaire, ni à la reproduction de masse.
- Ne pas replacer votre rat chez autrui sans l'accord préalable de la raterie. En cas de remplacement, la raterie peut demander à récupérer le rat qui lui sera rendu à titre gracieux
- Assumer les éventuels dégâts et/ou blessures causés par l'animal

Le présent contrat d'adoption a été établi électroniquement le

L'adoptant :

(Précédée de la mention « lu et approuvé »)

La raterie :

(Représentée par)